



Dysfonctionnement en FMI

Communiqué aux clubs sur les sanctions éventuelles

(Décision CODIR du 13.11.2017 avec effet immédiat)

La Feuille de Match Informatisée est depuis cette saison déployée en Seniors F et en Seniors D4. En ce qui concerne les catégories Seniors M (D1, D2 et D3), U17G et U18F, c'est en place depuis les 2 saisons précédentes et au vu du nombre de feuilles de match informatisées enregistrées, on peut dire que cela fonctionne plutôt bien en Maine et Loire ! D'ailleurs, nous avons des retours très positifs de la FMI. Merci aux dirigeants, entraîneurs et arbitres pour leur implication !

Malgré tout, certains d'entre vous n'y parviennent pas : problème technique, problème d'utilisateur, manque de volonté ?

Quoi qu'il en soit, notre rôle est bien de vous accompagner dans l'utilisation de la feuille de match et c'est pourquoi l'équipe FMI vous demande de faire remonter les éventuels problèmes rencontrés : dès réception, nous étudierons les dysfonctionnements et reviendrons vers vous.

De nombreuses formations ont été et sont toujours proposées aux dirigeants des clubs.

Nous vous rappelons que, comme annoncé à l'AG du district du 21 octobre 2016 à Montreuil Juigné, à compter de cette saison, en cas de non utilisation de la FMI par les équipes des catégories Seniors M (D1, D2 et D3), U17G et U18F, s'il s'avère que tout n'a pas été mis en œuvre au sein d'une des équipes pour faire bonne utilisation de la tablette, **les clubs pourront être sanctionnés comme suit :**

- 1^{er} dysfonctionnement d'une équipe : amende de 15 € pour le club de l'équipe responsable
- 2^e dysfonctionnement de la même équipe : amende de 30 € pour le club de l'équipe responsable
- 3^e dysfonctionnement de la même équipe et plus : amende de 30 € pour le club de l'équipe responsable et la commission sportive pourra décider de la perte du match par pénalité pour l'équipe responsable.

Nous vous précisons que nous avons accès aux connexions effectuées en amont, pendant et à l'issue de la rencontre. L'équipe FMI se basera donc sur celles-ci avant de proposer une décision à la commission compétente.

Il vous reste toutefois la possibilité de nous adresser spontanément les raisons précises ayant conduit à ce dysfonctionnement.

Nous vous rappelons que les motifs suivants, entre autres, ne constituent d'ores et déjà pas des excuses recevables pour la gestion de la FMI :

- une absence de connexion internet sur le stade (possibilité de connexion partagée via un téléphone portable)
- l'oubli des mots de passe (compte utilisateur, mot de passe de la rencontre, mot de passe de l'arbitre bénévole...)
- un dirigeant non formé

Nous comptons tous sur votre collaboration et votre implication.

Pour le Comité de direction,
Le Président,
Guy RIBRAULT